

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION











MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**Réhabilitation des halles GCDD et GMP de l'IUT1 à
Grenoble - marché de maitrise d'œuvre**

Date et heure limites de réception des candidatures :
19/5/25 à 16h30

**Université Grenoble Alpes
DGPAT
1180 rue des universités
CS 40700
38400 Saint Martin d'Hères**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réhabilitation des halles GCDD et GMP de l'IUT1 à Grenoble - marché de maîtrise d'œuvre
	Mode de passation	Appel d'offres restreint
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	42 mois

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 Calendrier prévisionnel de la consultation.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité des candidatures et des offres	5
2.3 - Forme juridique du groupement.....	5
2.4 - Variantes	5
2.5 Visites sur sites (phase à venir)	5
2.5 - Insertion par l'activité économique (phase à venir).....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures (phase en cours)	11
8.2 - Attribution du marché	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Récompenses (à l'issue de la phase offres)	13
10 - Renseignements complémentaires	13
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
10.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réhabilitation des halles GCDD et GMP de l'IUT1 à Grenoble - marché de maîtrise d'œuvre

Lieu d'exécution :

151 rue de la Papeterie

Domaine Universitaire

38400 ST MARTIN D'HERES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique.

Cette procédure se décompose en deux étapes

1ère étape : Sélection des candidats admis à présenter une offre (identifiées en blanc)

La première étape a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre. Cette sélection est effectuée sur la base des dossiers de candidature dont le contenu attendu est précisé à l'article 6.1. du présent règlement de consultation et sur la base des critères mentionnés à l'article 8.1.

2ème étape : Sélection de l'offre (identifiées en gris)

La deuxième étape a pour objet de sélectionner une offre, parmi celles qui sont présentées par les candidats sélectionnés à l'issue de la première étape. La sélection de l'offre est effectuée au regard des critères mentionnés à l'article 8.2

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : La dévolution en lot séparé serait de nature à rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71221000-3	Services d'architecte pour les bâtiments

1.6 Calendrier prévisionnel de la consultation

Etape 1 : Sélection des candidats admis à présenter une offre	
Date limite de remise des candidatures	19/5/25
Sélection des candidatures	Fin mai - juin 2025
Etape 2 : sélection de l'offre	
Envoi des courriers d'invitation à présenter une offre	Juillet 2025
Date limite de réception des offres	Début septembre 2025
Analyse des offres	Septembre - octobre 2025
Notification du marché	Début novembre 2025

Les délais indiqués ci-dessus ne sont pas contractuels et n'engagent en rien le pouvoir adjudicateur. Il s'agit de simples indications pouvant évoluer.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

2.2 - Délai de validité des candidatures et des offres

Le délai de validité des candidatures et des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Le mandataire du groupement ne peut pas remettre une autre offre en tant que membre d'un autre groupement.

Le mandataire du groupement doit obligatoirement être l'architecte.

Le groupement doit disposer des compétences suivantes :

- architecture
- qualité environnementale du bâtiment
- études techniques structures
- acoustique
- études techniques thermique/fluides
- CFO/Cfa
- SSI
- économie de la construction

Pour les compétence thermique, fluides et structure, un membre du groupement ne pourra pas être candidat à plus de 3 équipes. Dans le cas où un membre participerait à plus de 3 groupements, l'ensemble des équipes, dans lesquelles ce membre ferait partie, serait rejeté.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 Visites sur sites (phase à venir)

Une visite sur site est obligatoire en phase offre. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites seront détaillées dans le courrier d'invitation à présenter une offre

2.5 - Insertion par l'activité économique (phase à venir)

En application de l'article L2112-2 du L 2112-2 du Code de la Commande Publique, l'Université Grenoble Alpes a décidé de mettre en place une démarche visant à promouvoir l'emploi. L'annexe n°1 au CCAP précise les modalités de mise en œuvre de cette clause d'exécution et les conditions de son contrôle.

L'Université Grenoble Alpes dans le cadre de l'exécution de la clause sociale est représentée par le Service Ressource et Développement pour l'Emploi de Grenoble Alpes Métropole

Contact et renseignements :

Le Service Ressource et Développement pour l'Emploi de Grenoble Alpes Métropole
Coralie FAURE - contact tél : 07 87 16 64 34
coralie.faure@grenoblealpesmetropole.fr

3 - Les intervenants

3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

FLORES AMO
44 Cours Tolstoï
69100 VILLEURBANNE

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

L'OPC sera désigné ultérieurement

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de

ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Annexe 1 au RC - Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Annexe 2 au RC - Information sur la dématérialisation à destination des entreprises
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative à l'insertion sociale
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de candidature
- Le cadre de rendu architecte
- Le programme de l'opération
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement



L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière (cadre de proposition d'honoraires) ainsi qu'une trame de note méthodologique seront transmis en phase offre.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :

- 1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
- 2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure restreinte"
- 3/ Ensuite dans l'onglet déroulant "--- Sélectionnez une entité publique ---" sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
- 4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparaît sélectionner EOESRI / UGA - Université Grenoble Alpes
- 5/ Ensuite, renseigner la référence indiquée dans le courrier d'invitation à concourir et en page de garde des documents de la consultation
- 6/ Enfin, renseigner le code d'accès qui vous a été communiqué

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

6.1.1 - Phase candidature

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :



Pour la formalisation de ces éléments de candidature, les candidats doivent utiliser le cadre de candidature fourni dans le dossier de consultation. Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre ce cadre au format Excel.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Document à fournir	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Pour le mandataire et chaque co-traitant : DC1 ou attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner (annexe 1 au RC)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Document à fournir	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Cadre de candidature complété	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés et niveau minimum exigé	Document à fournir	Signature
<p>Concernant les références :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour chacune des compétences architecture », « Etudes Techniques Thermiques/ Fluides », « Structure » : une sélection de 3 références (minimum et maximum), pour des projets d'importance et de nature similaires à celle du présent marché, de moins de 5 ans. Pour la compétence « architecture », ces 3 références doivent être présentées de manière imagée dans le cadre de rendu architecte (les références de l'architecte doivent être les mêmes dans le cadre de candidature et dans le cadre de rendu) Pour chacune des compétences « acoustique, CFO/CFA, SSI , économie de la construction et qualité environnementale du bâtiment » : une liste de références de moins de 5 ans sous format libre 	<p>Cadre de candidature complété</p> <p>Pour la compétence architecture : cadre de rendu architecte complété avec les visuels des 3 références (les références de l'architecte doivent être les mêmes dans le cadre de candidature et dans le cadre de rendu)</p>	Non
<p>Pour chaque membre du groupement : les effectifs et le personnel d'encadrement à la date de la candidature</p> <p>Concernant les effectifs et le personnel d'encadrement</p>	Cadre de candidature	Non

<ul style="list-style-type: none"> Effectif minimum de 3 personnes pour le cabinet d'architectes à la date de la candidature Effectif minimum de 3 personnes pour le BET structure à la date de la candidature Effectif minimum de 3 personnes pour le BET fluides à la date de la candidature 		
<p>Concernant les titres d'études et professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le ou les architectes : copie de l'attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes et pour les architectes étrangers, une preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine. 	Copie des documents	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 Phase offre (à venir)

Pour la phase d'offre, **chaque candidat retenu à l'issu de phase candidature aura** à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe	Non
<p>La note méthodologique portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les éléments de compréhension du projet et de ses principaux enjeux, les intentions techniques et architecturales (éventuellement illustrées par des croquis ou schémas), l'organisation de l'équipe affectée à l'exécution du marché (rôle des différents membres de l'équipe à chaque étape, de la conception au suivi de l'exécution des travaux, avec contenu et limite du rôle de chaque membre de l'équipe, explication des interactions entre les différents intervenants), les compétences des intervenants affectés à la mission (CV, formations et/ou expériences de chacun des intervenants au regard des différentes missions réalisées), la méthode proposée pour garantir le respect des délais (calendrier prévisionnel du candidat détaillant les différentes étapes de réalisation des études et des travaux) et des objectifs de performance énergétique, les mesures RSE proposées dans le cadre de l'opération 	Non
Le certificat de visite sur site.	Signé par l'UGA.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre les pièces financières et les cadres de réponses aux formats excel et/ou word.

Concernant les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il appartient aux candidats, le cas échéant, de signaler au pouvoir adjudicateur via le profil acheteur mentionné ci-dessus les différentiels de quantités qu'ils ont constatés afin que le pouvoir adjudicateur puisse procéder aux modifications éventuelles des quantités. Les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ne doivent pas être modifiées par les candidats de leur propre initiative.

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale :

Université Grenoble Alpes

Direction des Achats

Service de la Commande Publique

CS 40700

38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique :

Université Grenoble Alpes

Direction des Achats

Service de la Commande Publique

Bâtiment A Stendhal bureau A004B

1180 rue des universités

38400 Saint-Martin-d'Hères

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres


8.1 - Sélection des candidatures (phase en cours)

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le nombre de candidats qu'il prévoit d'inviter est de 5 (sous réserve d'un nombre suffisants de candidatures reçues recevables). Toutefois, dans le cas où plusieurs candidats se classent ex aequo en 5e position, le pouvoir adjudicateur invitera ces candidats à soumissionner.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre indiqué ci-avant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les seuls candidats ayant la capacité requise.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>1- Pertinence des 3 références (minimum et maximum) de moins de 5 ans présentées par le candidat pour chaque compétence « Architecture », « Etudes Techniques Thermiques / Fluides », « Structure » pour des projets d'importance et de nature similaires à celle du présent marché</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="border: 1px solid black; background-color: #f4a460; padding: 5px;"> <p>Si le candidat présente plus de 3 références, seules les 3 premières références listées dans l'annexe au cadre de candidature, "onglet fiche synthétique 3 références" seront prises en comptes</p> </div> </div>	<p>40 %</p>
<p>2-Capacité technique et professionnelle du candidat</p> <p>2.1 - <i>Pertinence de la composition du groupement (effectifs, moyens d'encadrement, répartition des compétences)</i></p> <p>2.2 - <i>Expérience du groupement (sur la base des références, titres d'études, CV et qualifications professionnelles)</i></p>	<p>60 %</p> <p>30%</p> <p>30%</p>

Le critère 1 sera noté en fonction des éléments suivants :

Sont recherchées en particulier des références en réhabilitation menées en site occupé avec des enjeux de performance énergétique et environnementale, sur des bâtiments techniques (ateliers, halles industrielles, enseignement supérieur)

Sur la base de ces critères, le pouvoir adjudicateur procédera à une analyse qui aboutira à un classement des candidats entre eux.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois aux candidats sélectionnés.

8.2 - Attribution du marché

A l'issue de l'analyse des candidatures le pouvoir adjudicateur enverra aux candidats ayant vu leur candidature retenue, une lettre d'invitation à présenter une offre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique	55%
<i>2.1- Compréhension du projet et de ses enjeux. Méthode proposée pour le respect des délais, de la gestion en site occupé et des objectifs de performance énergétique</i>	25%
<i>2.2- Compétence des intervenants affectés à la mission</i>	15%
<i>2.3- Organisation de l'équipe affectée à la mission</i>	15%
3- Mesures RSE proposées dans le cadre de l'opération	5%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Le pouvoir adjudicateur transmettra à ce candidat l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PAdES) ou à défaut pour signature manuscrite.

9 - Récompenses (à l'issue de la phase offres)

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre une offre.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.

- A compter de la date limite de remise et des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges

DIRECCTE-CCIRA

3 rue de la charité

69268 Lyon CEDEX 02